

DECISION N° 2024-199

La directrice générale,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2023-97 donnant délégation de signature à Monsieur Christophe DERNBACH, directeur des finances et des redevances ;
- Vu la décision d'affectation 2024-196 de Madame Ingrid TROUVE au 1er août 2024 à la direction des finances et des redevances en qualité de chargée de gestion financière, adjointe au chef de service ;

Décide :

ARTICLE 1

Dans la décision 2023-97 susvisée, l'article 2 est complété par l'alinéa IV :

**IV – Délégation est donnée à Ingrid TROUVE, adjointe au chef de service instruction financière pour signer les actes suivants, relatifs aux aides (périmètre Seine-Francilienne et aides relevant des directions du siège) à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 :**

- certificats de paiement ;
- certificats de clôture
- prolongations de délai de commencement des travaux et d'exécution des travaux ;
- changements d'attributaires avec modification du titre II."

ARTICLE 2

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

Fait à Courbevoie, le 24 juillet 2024

La Directrice Générale



Sandrine ROCARD

